

---

# BÉNIN

---

## INTRODUCTION

LE BÉNIN affiche un revenu national brut par habitant de 750 USD en 2009, qui progresse de 5 % par an en moyenne depuis 2000 (WDI, 2011). Le Bénin possède une population d'environ 8.9 millions d'habitants en 2009, dont 47 % (soit 4.2 millions de personnes) vivent sous le seuil de pauvreté établi à 1.25 USD par jour (WDI, 2011).

Depuis plus d'une décennie, la démocratie se consolide au Bénin où on observe l'organisation d'élections régulières et la mise en œuvre de réformes visant à améliorer la fiabilité du processus électoral.

L'aide publique au développement (APD) nette au Bénin s'est élevée à 683 millions USD en 2009 (OCDE, 2011). Depuis 2005, l'APD nette atteint en moyenne 9 % du revenu national brut et 63 % des dépenses du gouvernement central (WDI, 2011). Les cinq plus grands donateurs ont contribué à hauteur de 62 % de l'APD du Bénin : les institutions de l'Union européenne (23 %), le Fonds international de développement agricole (15 %), les États-Unis (9 %), la Banque africaine de développement (8 %) et les Pays-Bas (7 %). ■

## RÉSUMÉ DES PROGRÈS RÉALISÉS

LES PROGRÈS VIS-À-VIS DES INDICATEURS DE LA DÉCLARATION DE PARIS dépendent d'améliorations à la charge tant des donateurs que des pays partenaires.

En 2010, le Bénin a atteint les objectifs pour 4 indicateurs sur les 13 indicateurs pour lesquels un objectif-cible est disponible : stratégies de développement opérationnelles, soutien coordonné au renforcement des capacités nationales, déliement de l'aide et responsabilité mutuelle. Des progrès importants ont été accomplis pour l'indicateur relatif aux travaux analytiques conjoints. De faibles progrès voire des reculs sont enregistrés pour sept autres indicateurs.

Les quelques résultats positifs obtenus peuvent être attribués globalement aux efforts faits par les autorités publiques béninoises pour créer des procédures et dispositifs communs de définition et de mise en œuvre des politiques publiques. Il s'agit d'efforts pour lesquels l'engagement des partenaires techniques et financiers est acquis.

Dans l'ensemble, les résultats obtenus en 2010 sont appelés à s'améliorer avec la poursuite des réformes en cours : (i) la mise en œuvre efficace du nouveau code des marchés publics; (ii) la conduite à bonne fin de la réforme du système de gestion des finances publiques; (iii) la mise en application du mécanisme centralisé et harmonisé de collecte d'informations sur l'aide au développement; (iv) le vote et la promulgation de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF); (v) la finalisation et la mise en œuvre de la politique nationale de l'aide au développement.

**TABEAU 1 :**  
Niveaux de référence  
et objectifs-cibles  
pour 2010

INDICATEURS		2005 RÉFÉRENCE	2007	RÉSULTAT 2010	CIBLE 2010
1	Les partenaires ont des stratégies de développement opérationnelles	C	C	B	'B' ou 'A'
2a	Des systèmes nationaux fiables de gestion des finances publiques	4.0	3.5	3.5	4.5
2b	Des systèmes nationaux fiables de passation des marchés	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Pas de cible
3	Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales	47%	28%	43%	85%
4	Renforcement des capacités par un soutien coordonné	56%	54%	82%	50%
5a	Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques	52%	47%	29%	68%
5b	Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	64%	63%	40%	Pas de cible
6	Éviter les structures de mise en œuvre parallèles	29	58	58	10
7	L'aide est davantage prévisible	53%	32%	18%	77%
8	L'aide est non liée	80%	95%	97%	Plus de 80%
9	Utilisation de procédures ou dispositifs communs	61%	49%	50%	66%
10a	Missions sur le terrain conjointes	14%	25%	19%	40%
10b	Travaux analytiques par pays coordonnés	38%	44%	61%	66%
11	Cadres axés sur les résultats	C	C	D	'B' ou 'A'
12	Responsabilité mutuelle	N	N	0	0

**TABEAU 2 :**  
Tirer les enseignements  
des réussites et des défis

	RÉUSSITE OU OBSTACLE	ENSEIGNEMENT TIRÉ OU ACTION PRIORITAIRE
Appropriation	<p><b>Réussite :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place de cadres et instruments de programmation et de budgétisation pour accompagner la mise en œuvre de la stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté.</li> </ul>	<p><b>Action prioritaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement de la cohérence entre le cadre stratégique de référence et les stratégies sectorielles.</li> </ul>
Alignement	<p><b>Réussites :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration d'un plan d'actions pour l'amélioration du système de gestion des finances publiques.</li> <li>Un nouveau code des marchés publics et de délégation de service public.</li> </ul> <p><b>Obstacles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Absence d'un système national efficace de centralisation et de coordination de l'aide.</li> <li>Faiblesse du système de gestion des finances publiques et reddition insuffisante des comptes.</li> <li>Lourdeurs des procédures de passation des marchés publics, longs délais de traitement des dossiers malgré les progrès récents.</li> </ul>	<p><b>Actions prioritaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre les réformes engagées à travers le plan d'actions pour l'amélioration du système de gestion des finances publiques pour inciter les donateurs à l'utiliser davantage.</li> <li>Poursuivre le renforcement des capacités opérationnelles de l'autorité de régulation des marchés publics.</li> <li>Mettre en œuvre le nouveau code des marchés publics.</li> <li>Accélérer la mise en application du mécanisme centralisé et harmonisé de collecte d'informations sur l'aide au développement.</li> </ul>
Harmonisation	<p><b>Réussite :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation du gouvernement et des donateurs en groupes thématiques conjoints et développement d'approches programmes.</li> </ul>	<p><b>Actions prioritaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer les stratégies sectorielles</li> <li>Encourager le développement d'initiatives sur la mise en place de dispositifs communs et d'approches-programmes.</li> </ul>

	RÉUSSITE OU OBSTACLE	ENSEIGNEMENT TIRÉ OU ACTION PRIORITAIRE
Gestion axée sur les résultats	<b>Réussite :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place de structures de suivi des performances.</li> </ul>	<b>Action prioritaire :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Opérationnaliser les structures de suivi des performances mises en place.</li> </ul>
Responsabilité mutuelle	<b>Réussite :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Evaluations conjointes lors des revues sectorielles et de la revue annuelle conjointe de la mise en œuvre de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté.</li> </ul>	<b>Action prioritaire :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Tenir régulièrement les évaluations conjointes.</li> </ul>

## À PROPOS DE L'ENQUÊTE

Ce chapitre présente les progrès réalisés sur les indicateurs quantitatifs fournis par l'Enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris; il se fonde sur des données fournies par le gouvernement et les donateurs au Bénin, l'OCDE et la Banque mondiale. Il s'inspire en outre de données qualitatives soumises à l'OCDE par le gouvernement national, qui incorporent les observations des donateurs et d'autres acteurs. Ceux-ci soulignent qu'il est possible que, par endroits, les définitions et les concepts aient été interprétés différemment par les personnes interrogées en 2011 par rapport aux années précédentes. Il convient dès lors d'exercer une certaine prudence en procédant à l'analyse des tendances mises en évidence par les indicateurs.

Les réponses à l'Enquête 2011 concernent 13 donateurs et 90 % de l'APD programmable du pays. Le Bénin a participé aux enquêtes de 2006 et 2008 sur le suivi de la déclaration de Paris. L'appréciation, les conclusions et les perspectives figurant dans le rapport ont été élaborées sur la base du travail fait conjointement avec la cellule de suivi des programmes économiques et financiers, et le correspondant pour les donateurs (le PNUD). Les résultats des travaux ont été soumis à une validation par les représentants des donateurs et du gouvernement. L'enquête s'est déroulée avec l'appui d'une équipe de consultants mise à disposition par le PNUD. ■

## APPROPRIATION

L'AIDE S'AVÈRE LA PLUS EFFICACE lorsqu'elle vient appuyer une approche du développement que le pays lui-même s'est appropriée; elle est moins efficace lorsque les politiques et approches concernant l'aide sont dictées par les donateurs. Dans le contexte de la Déclaration de Paris, l'appropriation concerne la capacité d'un pays à mener de front deux activités interdépendantes : d'une part, prendre en charge efficacement la direction de ses politiques et de ses stratégies de développement, d'autre part coordonner les efforts des divers acteurs du développement intervenant dans le pays.

L'indicateur 1 évalue l'utilité opérationnelle de la stratégie de développement du pays concerné. Il examine en particulier l'existence d'une politique de développement officielle à l'échelle nationale (c'est-à-dire un cadre stratégique unifié), dans quelle mesure des priorités ont été établies, et si ces politiques sont reliées au budget annuel et comptabilisées dans celui-ci. Toutes ces caractéristiques sont importantes en ce qu'elles permettent au pays d'exploiter les ressources domestiques en faveur du développement, et fournissent une base permettant l'alignement de l'aide aux priorités du développement. La Banque mondiale a converti les données fournies par chaque pays en un score, ceci à l'aide de la méthodologie déjà utilisée pour les enquêtes de 2006 et 2008. Ce score s'échelonne sur cinq points, allant de A (le score le plus élevé) à E (le plus faible). L'objectif-cible de la Déclaration de Paris était que 75 % des pays partenaires obtiennent un score de A ou B d'ici à 2010.

Le Bénin a été noté B, améliorant ainsi son score de 2007 et 2005 qui était de C. Cette performance s'explique par la stratégie nationale de développement mise en œuvre dans le cadre d'une vision à long terme et

**INDICATEUR 1**  
Les pays ont-ils des stratégies de développement opérationnelles ?

qui fédère les stratégies sectorielles. Cette stratégie est la référence pour les projets et programmes et est prise en compte à travers des cadres budgétaires et de dépenses à moyen terme.

L'actuelle stratégie nationale de développement est la Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté (SCRP). Formulée en 2010 pour sa troisième phase, elle couvre la période 2011-15. Elle opérationnalise les orientations stratégiques de développement qui découlent d'une vision à long terme, BENIN ALAFIA 2025, formulée en 1998. Cette stratégie est utilisée pour définir les projets et programmes de développement qui doivent être en cohérence avec elle, même s'il subsiste encore un accès limité des acteurs de développement aux documents de planification.

Un cadre de programmation et de budgétisation accompagne la mise en œuvre de la Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté, le Programme d'actions prioritaires. C'est un ensemble d'actions hiérarchisées, chiffrées et assorties d'indicateurs de suivi et de résultats qui font l'objet de revues annuelles et d'examen sectoriels. Il contient les mesures et projets nécessaires à l'atteinte des objectifs de la Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté 2011-15. Tous les Objectifs du millénaire pour le développement y sont également intégrés avec une attention particulière pour ceux liés à l'accès à l'eau potable, à l'éducation et à la santé. Les axes opérationnels de la Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté prennent également en compte les questions transversales liées à l'environnement, aux droits humains et au genre.

Le Bénin a un cadre budgétaire à moyen terme et un cadre de dépense à moyen terme couvrant la période 2011-13. Chiffrée à partir de l'évaluation des besoins nécessaires à l'atteinte de ses objectifs, la Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté est opérationnalisée à travers le Programme d'actions prioritaires, les cadres de dépenses à moyen terme (global et sectoriels) et les budgets-programmes. La prise en compte de la gestion axée sur les résultats dans le processus budgétaire dénote d'un souci de performance mais ceci mérite d'être renforcé.

Le Programme d'actions prioritaires de la Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté 2011-15 comporte un ensemble d'améliorations : affinement des coûts, cohérence avec les budgets-programmes sectoriels existants, alignement des actions prévues sur les stratégies sectorielles. Divers outils de planification sont aussi mis en place : plan de travail annuel, plan de passation des marchés, plan de consommation des crédits, et tableau de bord des indicateurs. ■

## ALIGNEMENT

**UNE AIDE FRAGMENTÉE** et dont les modalités sont dictées par les donateurs est moins efficace. Pour que l'aide soit efficace, elle doit s'appuyer sur les stratégies nationales de développement, utiliser et aider au renforcement de la capacité des systèmes nationaux, notamment pour la passation des marchés et la gestion des finances publiques. La Déclaration de Paris envisage que les donateurs organisent l'aide qu'ils octroient en fonction des priorités et objectifs des pays partenaires. Les indicateurs 2 à 8 de la Déclaration de Paris évaluent divers aspects de cet alignement.

Les indicateurs ayant le mieux progressé ont trait aux actions coordonnées et conjointes et à l'aide non liée. Les donateurs apportent un appui commun au plan de renforcement des capacités de suivi et évaluation de la Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté.

L'utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation des marchés publics restent des indicateurs sur lesquels des reculs sont constatés. La persistance des faiblesses constatées dans leurs mécanismes et procédures explique le peu d'engouement de la part des donateurs qui continuent d'utiliser leurs propres procédures.

L'indicateur 2 concerne deux aspects des systèmes nationaux : la gestion des finances publiques et la passation des marchés. Ces systèmes adhèrent-ils aux bonnes pratiques en vigueur ou un programme de réformes a-t-il été mis en place dans ce but ? Si les pays possèdent des systèmes fiables, les donateurs sont encouragés à en faire usage pour la fourniture et la gestion de l'aide. Dès lors, l'aide peut être alignée de plus près sur les stratégies nationales de développement.

L'indicateur 2a de la Déclaration de Paris évalue si les systèmes de gestion des finances publiques adhèrent globalement aux bonnes pratiques généralement acceptées ou si des programmes de réformes crédibles ont été mis en place dans ce sens. L'évaluation s'appuie sur le score EPIN (Évaluation de la politique et des institutions nationales) de la Banque mondiale mesurant la qualité des systèmes de gestion des finances publiques et utilise une échelle allant de 1 (très faible) à 6 (très élevée).

Pour obtenir un score élevé, un pays doit remplir les trois critères suivants : il doit disposer d'un budget détaillé et crédible reflétant ses priorités en matière de politiques ; il doit posséder des systèmes de gestion financière efficaces permettant de garantir la mise en œuvre de ce budget de façon contrôlée et prévisible ; il doit posséder des systèmes de notification comptable et fiscale précis et rapides, incluant la publication en temps utile de comptes publics audités accompagnés de dispositifs de suivi efficaces. L'objectif global pour 2010 était que la moitié des pays partenaires aient progressé d'au moins un cran (soit 0.5 point) entre 2005 et 2010.

Par rapport à l'objectif fixé (4.5) une différence d'un point sur l'échelle est à combler mais les efforts entrepris devraient permettre d'atteindre l'objectif-cible. En effet, conformément au Programme d'action d'Accra, le gouvernement a élaboré un Plan d'action pour l'amélioration du système de gestion des finances publiques qui est soutenu conjointement par les donateurs. Ce plan d'actions vise l'accroissement de la transparence, de l'efficacité et de la responsabilité dans la gestion des ressources publiques, permettant d'espérer une plus grande utilisation des procédures et systèmes nationaux. Une Unité de gestion de la réforme du système de gestion des finances publiques a été mise en place au niveau du ministère de l'Économie et des Finances.

L'indicateur 2b a été mesuré pour la première fois en 2008 par 17 pays à travers un processus d'auto-évaluation utilisant une méthodologie mise au point par l'équipe de projet du CAD-OCDE sur la passation des marchés. Cette méthodologie comprend des indicateurs de base utilisés pour comparer les systèmes d'un pays aux bonnes pratiques acceptées à l'échelle internationale, ainsi qu'un nouvel ensemble d'indicateurs. Ceux-ci évaluent la performance globale du système, le respect de la législation et des normes nationales et déterminent si un programme de réformes a été mis en place. Les résultats sont inscrits sur une échelle de performance à quatre points allant de A (la performance la plus élevée) à D (la plus faible). L'objectif-cible pour 2010 était qu'un tiers des pays partenaires progresse d'au moins un cran sur l'échelle (soit de D à C, de C à B, ou de B à A), même si l'évaluation ne concerne pas tous les pays.

Cet indicateur n'a jamais été mesuré au Bénin et n'a pas d'objectif-cible pour 2010. Toutefois, des réformes sont entreprises. Un nouveau code des marchés publics, en cohérence avec les directives de l'UEMOA pour la réforme globale des marchés publics, a été voté par l'Assemblée nationale. Les donateurs appuient la modernisation des outils de passation des marchés publics avec la mise en œuvre de plusieurs projets concernant l'élaboration des procédures : dossiers d'appels d'offres, guide de l'acheteur public et du soumissionnaire et manuel de procédure des marchés publics. Une série d'actions ont été mises en œuvre pour renforcer les capacités opérationnelles de l'autorité de régulation des marchés publics et celles d'autres acteurs.

L'utilisation et la tenue de comptes détaillés et transparents sur l'aide encouragent les donateurs à aligner leurs apports d'aide sur les priorités de développement nationales. Lorsque l'aide destinée au secteur public est inscrite dans son intégralité et de façon précise au budget de l'État, on peut conclure que les programmes d'aide correspondent bien aux politiques et processus nationaux. Ceci permet également aux autorités des pays partenaires de présenter des comptes rendus budgétaires précis et complets à leurs parlements et citoyens.

## INDICATEUR 2

Construire des systèmes nationaux fiables

### INDICATEUR 2a

Quelle est la fiabilité des systèmes nationaux de gestion des finances publiques ?

### INDICATEUR 2b

Quelle est la fiabilité des systèmes nationaux de passation des marchés ?

## INDICATEUR 3

Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales

**TABLEAU 3 :**  
Les estimations budgétaires du gouvernement sont-elles complètes et réalistes ?

	Aide comptabilisée dans le budget pour 2010 (en millions USD) a	Aide versée au secteur public durant 2010 notifiée par les donateurs (en millions USD) b	2005		2007		2010*		Aide publique versée par l'intermédiaire d'autres donateurs (en millions USD) (en millions USD)
			(référence)		(référence)		(%) c = a / b	c = b / a	
Allemagne	3	36	13%		--		9%		--
BAfD	49	44	86%		52%		90%		--
Banque mondiale	97	100	98%		52%		97%		--
Belgique	0	17	0%		--		0%		--
Canada	--	--	--		--		--		--
Danemark	0	31	13%		--		0%		--
Etats-Unis	0	107	--		--		0%		--
FIDA	0	6	--		--		0%		--
Fonds mondial	0	15	--		--		0%		--
France	12	17	33%		36%		73%		--
GAVI Alliance	0	4	--		--		0%		--
Institutions de l'UE	43	115	29%		31%		38%		--
Italie	0	0	--		--		0%		--
Japon	0	19	--		--		0%		--
Nations Unies	0	63	0%		--		0%		--
Pays-Bas	20	22	21%		52%		89%		--
Suisse	0	0	95%		--		0%		--
Ratio moyen / donateurs			39%		45%		25%		
<b>Total</b>	<b>259</b>	<b>596</b>	<b>47%</b>		<b>28%</b>		<b>43%</b>		<b>39</b>

\* Le ratio de référence est  $c = a/b$ , sauf lorsque les versements comptabilisés par les autorités budgétaires sont supérieurs aux versements programmés ( $c = b/a$ ).

Comme valeur de substitution permettant d'évaluer l'alignement, l'indicateur 3 mesure le pourcentage des apports d'aide destinée par les donateurs au secteur public qui est comptabilisé dans le budget annuel des pays partenaires pour l'exercice fiscal concerné. L'indicateur réunit deux composantes : la mesure dans laquelle les donateurs notifient de façon complète aux pays partenaires leurs apports d'aide ; et la mesure dans laquelle les pays partenaires enregistrent de façon précise l'aide versée. Les estimations budgétaires peuvent dépasser ou être en deçà des versements effectifs des donateurs, mais elles sont mesurées de la même manière pour les besoins de la mesure de l'indicateur 3, indépendamment des causes.

L'objectif-cible pour 2010 était de diminuer de moitié la part des apports d'aide non comptabilisés dans les budgets nationaux, avec au moins 85 % des apports d'aide comptabilisés dans le budget.

Le Bénin n'a pas réussi à diminuer la part des apports d'aide non comptabilisée dans le budget national. En 2005, 47 % de l'aide versée au secteur public par les donateurs était reflétée dans le budget national. En 2007, cette proportion est tombée à 28 %, pour remonter à 43 % en 2010. Malgré cette nette progression, les résultats pour 2010 demeurent inférieurs à la valeur cible de 85 %.

Seuls les fonds provenant de la Banque africaine de développement, de la Banque mondiale et des Pays Bas ont été comptabilisés dans le budget national à hauteur de 90 %, 97 % et 89 % respectivement. Pour la majorité des donateurs, qui représentent 430 millions USD d'APD versée au Bénin, soit 75 % du total de l'aide notifiée, l'objectif-cible de 85 % n'a pas été atteint. Par ailleurs, six donateurs ont versé de l'APD par l'intermédiaire d'autres donateurs : le Belgique, le Canada, les Institutions de l'EU, l'Italie et le Japon.

L'absence d'un système national efficace de centralisation et de coordination de l'aide fait que les projets sectoriels ne sont que partiellement comptabilisés dans le budget. La faible priorisation des actions prévues pour l'opérationnalisation de la Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté a été évoquée par certains donateurs pour expliquer aussi la non atteinte de la valeur cible. Toutefois, les améliorations notées entre 2007

et 2010 se sont produites en relation avec les efforts engagés par certains donateurs pour améliorer l'alignement de l'aide, en se référant de plus en plus aux orientations stratégiques de développement et à la stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté pour définir leur stratégie d'assistance.

Pour de nombreux pays, l'aide au développement constitue une source vitale de revenus et de ressources. La possibilité de prévoir les versements effectués au titre de l'aide, tant sur le plan des montants que des échéances, est important pour permettre aux pays de gérer leurs finances publiques et entreprendre une planification réaliste du développement. La Déclaration de Paris appelle les donateurs à fournir une liste indicative fiable d'engagements au titre de l'aide s'inscrivant dans un cadre pluriannuel, et à verser l'aide en temps voulu et en respectant les échéances convenues.

L'indicateur 7 examine la prévisibilité annuelle de l'aide au secteur public en mesurant la part des versements d'aide prévus (selon les informations fournies par les donateurs) qui figure dans leur système de comptabilité comme ayant effectivement été versée. L'indicateur 7 évalue la prévisibilité selon deux angles d'approche. Le premier angle est la capacité conjointe des donateurs et des gouvernements à respecter les échéances convenues pour les versements d'aide. Le deuxième angle concerne la capacité des gouvernements à enregistrer tels qu'ils les ont reçus dans leur système comptable les versements effectués par les donateurs au secteur public. L'indicateur 7 est conçu pour encourager les progrès sur les deux plans, et il a pour but de diminuer de moitié, d'ici 2010, la part de l'aide non versée (et n'apparaissant pas dans le système comptable du gouvernement) durant l'exercice concerné. Le but ultime est d'améliorer non seulement la prévisibilité des versements en tant que tels, mais aussi la précision avec laquelle ces versements sont enregistrés dans les systèmes gouvernementaux – aspect primordial de l'appropriation, de la responsabilisation et de la transparence.

**INDICATEUR 7**  
Fournir une aide plus prévisible

	Versements enregistrés par l'administration en 2010  (en millions USD) a	Versements programmés par les donateurs en 2010  (en millions USD) b	2005		2007		2010*		Référence: Aide versée au secteur public durant 2010 notifié par les donateurs  (en millions USD) d	Référence: % d'aide programmée par les donateurs pour 2010 et notifiée par les donateurs comme versée en 2010**  (%)	
			(référence)	(référence)	(référence)	(référence)	c = a / b	c = b / a		e = d / b	e = b / d
Allemagne	0	34	15%	50%	0%			36		94%	
BAfD	17	17	75%	86%		98%		44		38%	
Banque mondiale	30	115	98%	79%	26%			100	87%		
Belgique	0	15	--	--	0%			17		88%	
Canada	--	--	--	--	--			--	--		
Danemark	0	31	14%	6%	0%			31	100%		
Etats-Unis	0	90	--	--	0%			107		84%	
FIDA	0	11	--	46%	0%			6	51%		
Fonds mondial	0	16	--	--	0%			15	93%		
France	4	27	31%	62%	15%			17	64%		
GAVI Alliance	0	5	--	--	0%			4	76%		
Institutions de l'UE	43	107	40%	--	41%			115		93%	
Italie	0	0	--	--	--			0		0%	
Japon	0	19	--	--	0%			19	100%		
Nations Unies	0	62	0%	--	0%			63		97%	
Pays-Bas	11	28	21%	14%	40%			22	81%		
Suisse	0	0	95%	--	0%			0		100%	
Ratio moyen / donateurs			43%	49%	15%					78%	
<b>Total</b>	<b>105</b>	<b>575</b>	<b>53%</b>	<b>32%</b>	<b>18%</b>			<b>596</b>		<b>96%</b>	

TABLEAU 4 :

Les versements sont-ils effectués en temps utile et sont-ils enregistrés par le gouvernement ?

\* Le ratio de référence est  $c = a/b$ , sauf lorsque les versements comptabilisés par les autorités budgétaires sont supérieurs aux versements programmés ( $c = b/a$ ).

\*\* Le ratio de référence est  $e = d/b$ , sauf lorsque les versements notifiés par les donateurs sont supérieurs aux versements programmés ( $e = b/d$ ).

Le rapport entre les montants d'aide inscrits dans les comptes publics et les versements programmés par les donateurs est passé de 53 % en 2005 à 32 % en 2007. En 2010, l'enquête a constaté que sur un versement total de 575 millions USD programmés par les donateurs, seulement 105 millions USD, soit 18 %, ont été enregistrés au niveau des comptes publics contre un objectif-cible de 77 %. La moyenne par donneur est de 15 %. L'objectif n'a pas donc été atteint. Paradoxalement, les notifications faites par les donateurs indiquent que 96 % de l'aide programmée en 2010 a été effectivement versée au secteur public béninois, soit 596 millions USD. Ainsi, selon les donateurs, l'APD effectivement versée au secteur public béninois serait près de six fois supérieure à celle officiellement enregistrée par l'administration publique béninoise.

Si le taux de 18 % obtenu en 2010 révèle une dégradation de la prévisibilité de l'aide, il convient de nuancer ce constat dans la mesure où il se pose un problème de comptabilisation insuffisante des appuis des donateurs, lié à la baisse progressive des taux d'utilisation des procédures nationales et du système de passation des marchés publics et le recours de plus en plus important aux structures parallèles. À cela s'ajoute la faible capacité de l'administration publique à mettre en œuvre les programmes selon les plans d'actions prévus et à honorer les conditions préalables à leur mise en œuvre, ce qui retarde les tranches de décaissements au niveau des donateurs et provoque de longs délais de traitement des avis de non objection chez certains donateurs.

Au regard de ce qui précède, il importe d'accélérer la mise en application du mécanisme centralisé et harmonisé de collecte d'informations sur l'aide au développement par la cellule de coordination de l'aide au développement du ministère en charge du développement afin d'améliorer la comptabilisation des flux d'aide reçus par le pays.

**INDICATEUR 4**  
Renforcer les capacités  
par un soutien  
coordonné

Des capacités restreintes constituent un frein sérieux aux progrès, à la fois en ce qui concerne la gestion de l'aide (la capacité des pays partenaires à capter, coordonner et utiliser plus efficacement les apports d'aide), et plus généralement en ce qui concerne la conception et la mise en œuvre des politiques et la prestation de services.

En vertu de la Déclaration de Paris, les donateurs se sont engagés à apporter une coopération technique qui soit coordonnée avec les stratégies et programmes des pays partenaires. Cette approche vise à renforcer les capacités tout en répondant aux besoins des pays partenaires. C'est le pays partenaire qui prend les rênes du renforcement efficace des capacités.

L'indicateur 4 s'attache à évaluer dans quelle mesure la coopération technique des donateurs (qui contribue considérablement au renforcement des capacités) est dirigée par le pays et bien coordonnée. Il présente la mesure dans laquelle la coopération technique est en ligne avec les objectifs fixés par les autorités, les autorités ont le contrôle de cette assistance et des mécanismes sont en place pour coordonner les appuis des différents donateurs. L'objectif-cible de la Déclaration de Paris est que 50 % des apports de coopération technique soient mis en œuvre dans le cadre de programmes coordonnés conformes aux stratégies nationales de développement d'ici 2010.

L'objectif de renforcer les capacités à travers un appui coordonné était déjà atteint par le Bénin depuis 2005 avec 56 % de la coopération technique coordonnée avec les programmes nationaux. Le pourcentage est passé à 54 % en 2007 et à 82 % en 2010, soit un niveau largement au-dessus de la cible retenue pour l'année 2010.

Au nombre des soutiens coordonnés en matière de renforcement de capacité, il convient de retenir l'appui commun pour le renforcement des capacités de suivi et évaluation de la Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté. Dans ce cadre, un plan de renforcement de capacités a été élaboré, sur lequel les donateurs se sont engagés pour le suivi de la stratégie.

En général, à l'exception de quelques projets de coopération technique mis en œuvre par le Danemark, la France, la Suisse et les États-Unis, la majorité des donateurs ont mis en œuvre des projets coordonnés avec les programmes nationaux.



	Coopération technique coordonnée (en millions USD)	Coopération technique totale (en millions USD)	2005 (référence)	2007 (référence)	2010 (%) c = a / b
	a	b			
Allemagne	14	14	100%	100%	100%
BAfD	0	0	86%	100%	--
Banque mondiale	14	14	--	0%	100%
Belgique	2	2	0%	100%	100%
Canada	--	--	--	28%	--
Danemark	0	1	20%	63%	0%
Etats-Unis	0	1	--	--	56%
FIDA	2	2	--	--	100%
Fonds mondial	0	0	--	--	--
France	0	7	0%	59%	0%
GAVI Alliance	0	0	--	--	--
Institutions de l'UE	6	7	11%	53%	81%
Italie	0	0	--	--	0%
Japon	0	0	--	100%	--
Nations Unies	38	45	20%	30%	85%
Pays-Bas	2	3	96%	58%	92%
Suisse	0	1	100%	--	0%
<b>Total</b>	<b>78</b>	<b>96</b>	<b>56%</b>	<b>54%</b>	<b>82%</b>

**TABLEAU 5 :**  
Dans quelle mesure la coopération technique est-elle coordonnée avec les programmes nationaux ?

L'utilisation par les donateurs de institutions et systèmes établis d'un pays partenaire augmente l'efficacité de l'aide en renforçant la capacité à long terme du gouvernement à développer des politiques, à les mettre en œuvre et à en rendre compte tant à ses citoyens qu'à son parlement. La Déclaration de Paris encourage les donateurs à utiliser davantage les systèmes nationaux présentant une qualité suffisante, et à collaborer avec les pays partenaires pour renforcer les systèmes présentant des faiblesses. L'indicateur 5 est directement lié à l'indicateur 2 sur la qualité de la gestion des finances publiques et des systèmes de passation des marchés.

**INDICATEUR 5**  
Utilisation des systèmes nationaux

	Aide versée au secteur public (en millions USD)	Systèmes de gestion des finances publiques						Systèmes de passation des marchés			
		Système d'exécution du budget (en millions USD)	Système de reddition de comptes (en millions USD)	Système de contrôle financier (en millions USD)	2005 (référence)	2007 (référence)	2010 (%)	Systèmes de passation des marchés (en millions USD)	2005 (référence)	2007 (référence)	2010 (%)
	a	b	c	d			avg(b,c,d)/a	e			e / a
Allemagne	36	16	17	16	47%	0%	46%	19	47%	48%	54%
BAfD	44	17	17	17	100%	49%	38%	17	100%	100%	39%
Banque mondiale	100	41	41	41	54%	48%	41%	85	54%	85%	85%
Belgique	17	4	4	4	0%	0%	25%	9	50%	73%	51%
Canada	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Danemark	31	26	0	0	12%	64%	28%	20	66%	43%	65%
Etats-Unis	107	0	0	0	--	--	0%	0	--	--	0%
FIDA	6	0	0	0	--	--	0%	0	--	99%	0%
Fonds mondial	15	0	0	0	--	--	0%	0	--	--	0%
France	17	15	15	15	42%	--	89%	11	55%	46%	63%
GAVI Alliance	4	0	0	0	--	--	0%	0	--	--	0%
Institutions de l'UE	115	47	47	47	57%	75%	41%	47	71%	75%	41%
Italie	0	0	0	0	--	--	0%	0	--	--	0%
Japon	19	9	9	9	--	0%	47%	9	--	0%	47%
Nations Unies	63	1	1	1	6%	67%	1%	0	8%	--	0%
Pays-Bas	22	21	11	11	86%	99%	65%	21	86%	96%	96%
Suisse	0	0	0	0	100%	100%	0%	0	100%	0%	0%
<b>Total</b>	<b>596</b>	<b>197</b>	<b>161</b>	<b>161</b>	<b>52%</b>	<b>47%</b>	<b>29%</b>	<b>238</b>	<b>64%</b>	<b>63%</b>	<b>40%</b>

**TABLEAU 6 :**  
Quelle proportion de l'aide à destination du secteur public fait-elle appel aux systèmes nationaux ?

**INDICATEUR 5a**

Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques

L'indicateur 5a mesure dans quelle mesure les donateurs font appel aux systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires lorsqu'ils apportent des financements au secteur public. Il mesure le volume d'aide faisant appel aux systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires (exécution du budget, notification financière et audit) en proportion de l'aide totale versée au secteur public. L'objectif-cible pour 2010 est lié à l'indicateur 2a sur la qualité des systèmes de gestion des finances publiques. Pour les pays partenaires qui affichent un score de 5 ou plus sur l'échelle de l'indicateur 2a, l'objectif était de réduire de deux tiers la part des apports au secteur public ne faisant pas appel à leurs systèmes de gestion des finances publiques. Pour les pays partenaires affichant un score compris entre 3.5 et 4.5 à l'indicateur 2a, l'objectif était une réduction d'un tiers de la part de l'aide versée au secteur public ne faisant pas appel aux systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires. Il n'y a pas d'objectif pour les pays dont le score est inférieur à 3.5.

Au Bénin, le degré d'utilisation des systèmes nationaux, évalué à 52 % en 2005 est passé à 47 % en 2007 et a diminué pour s'établir à une moyenne de 29 % en 2010, soit un niveau largement inférieur à la valeur cible de 2010 fixée à 68 %. Cette situation s'explique d'une part, par la persistance de faiblesses dans les trois composantes des systèmes nationaux de gestion des finances publiques à savoir les procédures d'exécution du budget, de reportage financier et d'audit. Cependant, certains donateurs ont utilisé ces systèmes pour une bonne partie de l'aide versée au secteur public. Il s'agit des Pays Bas (65 %) et surtout de la France (89 %), qui a dépassé l'objectif-cible de 2010.

Les donateurs jugent que le niveau de risque fiduciaire découlant de la faiblesse du système de gestion des finances publiques et d'une reddition insuffisante des comptes de l'état, reste l'obstacle principal à l'utilisation des systèmes nationaux.

**INDICATEUR 5b**

Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés

L'indicateur 5b suit le même type d'objectif par palier que l'indicateur 5a et est fonction de l'indicateur 2b sur la qualité des systèmes de passation des marchés. Pour les pays qui affichent un score A sur l'échelle de performance des systèmes de passation des marchés, l'objectif est de réduire de deux tiers la part des apports au secteur public ne faisant pas appel à leurs systèmes de passation des marchés. Dans les pays partenaires qui affichent un score B, l'objectif est une réduction d'un tiers.

En 2010, 40 % de l'aide apportée au Bénin a fait appel à ses systèmes de passation des marchés. On observe un net recul par rapport aux enquêtes de 2006 (64 %) et de 2008 (63 %). Cet important recul est dû à la réticence des donateurs à utiliser les systèmes nationaux de passation des marchés du fait de plusieurs constats : i) problème récurrent d'insuffisance de moyens humains et matériels, ii) faible capacité des acteurs à exécuter les projets à travers des outils appropriés de planification, iii) lourdeurs des procédures générant de longs délais de traitement des dossiers malgré les progrès récents. Cependant, certains donateurs ont utilisé ces systèmes : les Pays-Bas (96 %), la Banque mondiale (85 %), le Danemark (65 %) et la France (63 %).

Toutefois, la mise en œuvre efficace du nouveau code des marchés publics devrait permettre d'apporter une réponse appropriée aux difficultés susmentionnées de la chaîne de passation des marchés publics et inciter les donateurs à une plus grande utilisation du système des marchés publics.

**INDICATEUR 6**

Éviter les structures de mise en œuvre parallèles

Lorsqu'ils fournissent de l'aide au développement, certains donateurs établissent des unités de gestion spéciales ou unités de réalisation de projets (unités) destinées à appuyer des projets ou programmes de développement. Ces unités sont dites « parallèles » lorsqu'elles sont créées par les donateurs et opèrent en dehors des structures institutionnelles et administratives existantes des pays partenaires. Sur le court terme, les unités parallèles de mise en œuvre peuvent être utiles pour établir de bonnes pratiques et promouvoir une gestion efficace des projets. À court terme, ces unités peuvent jouer un rôle utile pour instaurer de bonnes pratiques et promouvoir une gestion de projet efficace. Sur le long terme en revanche, ces unités parallèles ont souvent tendance à saper les efforts nationaux de renforcement des capacités, à déformer les salaires et à nuire à affaiblir le sens de responsabilité envers le développement.

Pour rendre l'aide plus efficace, la Déclaration de Paris encourage donc les donateurs à « éviter dans toute la mesure du possible la mise en place de structures spécifiquement chargées de la gestion quotidienne et de la mise en œuvre des projets et programmes financés par l'aide ». L'indicateur 6 recense le nombre d'unités parallèles utilisées dans les pays partenaires. L'objectif-cible était de réduire des deux tiers le nombre d'unités parallèles dans chaque pays partenaire entre 2005 et 2010.

	Unités parallèles de mise en œuvre des projets		
	2005 (référence)	2007 (référence)	2010 (en nombre)
Allemagne	0	0	0
BAfD	3	5	13
Banque mondiale	7	2	0
Belgique	3	0	7
Canada	--	4	--
Danemark	4	5	3
Etats-Unis	--	--	1
FIDA	--	3	4
Fonds mondial	--	--	0
France	0	12	1
GAVI Alliance	--	--	0
Institutions de l'UE	6	1	3
Italie	--	--	0
Japon	--	0	0
Nations Unies	4	16	26
Pays-Bas	0	0	0
Suisse	2	10	0
<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>58</b>	<b>58</b>

**TABLEAU 7 :**  
Combien d'unités de réalisation de projets sont-elles parallèles aux structures nationales ?

Le nombre de structures parallèles a atteint 62 unités en 2010, s'écartant significativement de la cible qui est de 10 unités. Il était de 58 en 2007 et 29 en 2005. L'analyse de ces données permet de constater une nette augmentation des unités parallèles par rapport aux niveaux enregistrés lors des enquêtes précédentes. Cette réticence des donateurs à se départir de leurs propres mécanismes et procédures de conduite des projets, qu'ils jugent plus fiables, est aussi renforcée par les faiblesses qu'ils constatent dans les systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation des marchés publics.

L'aide est dite « liée » quand elle est suspendue à la condition que des biens et services soient achetés au pays donateur ou à un autre groupe de pays strictement spécifié. L'aide déliée offre non seulement un meilleur rapport qualité/prix et réduit les contraintes administratives, mais elle favorise en outre l'exploitation des ressources locales, les systèmes nationaux et l'harmonisation du soutien des donateurs fourni sous forme d'instruments et d'approches communs ou conjoints.

Les données sur la mesure dans laquelle l'aide est liée proviennent d'informations fournies sur une base volontaire par les donateurs membres du CAD-OCDE. L'objectif de la Déclaration de Paris est de poursuivre les efforts visant à délier toute l'aide entre 2005 et 2010.

En 2010, 97 % de l'aide apportée au Bénin par les donateurs membres du CAD-OCDE est non liée. En cela, l'objectif-cible de plus de 80 % pour 2010 est largement dépassé. Ceci dénote d'un fort engagement des donateurs à contribuer au renforcement des capacités du Bénin à gérer ses ressources et à se procurer des biens et services. Près de 70 % d'entre eux ont fourni une aide à 100 % non liée. Il est à noter que cet indicateur a enregistré des résultats positifs lors des enquêtes précédentes. ■

**INDICATEUR 8**  
L'aide est déliée

**TABEAU 8 :**  
Quelle part de l'aide bilatérale est non liée ?

	Montant d'aide bilatérale notifié au CAD en 2009	Aide non-liée	2005 (référence)	2007 (référence)	Part de l'aide non-liée
Allemagne	72.7	72.7	57%	100%	100%
Autriche	0.0	0.0	9%	37%	100%
Belgique	0.6	0.6	100%	100%	100%
Canada	0.1	0.1	22%	52%	100%
Corée	0.0	0.0	--	--	--
Danemark	0.0	0.0	68%	100%	100%
Espagne	1.8	1.2	40%	64%	70%
Etats-Unis	63.7	59.7	0%	83%	94%
Finlande	0.0	0.0	--	--	--
France	12.2	11.6	95%	87%	95%
Grèce	0.0	0.0	100%	0%	--
Irlande	0.0	0.0	100%	100%	100%
Italie	2.1	0.3	0%	25%	13%
Japon	20.5	20.5	100%	100%	100%
Luxembourg	1.1	1.1	100%	100%	100%
Norvège	0.0	0.0	100%	--	--
Pays-Bas	40.7	40.7	89%	96%	100%
Royaume-Uni	0.0	0.0	100%	100%	100%
Suède	0.0	0.0	100%	--	100%
Suisse	3.8	3.8	89%	100%	99%
<b>Total</b>	<b>220</b>	<b>212</b>	<b>80%</b>	<b>95%</b>	<b>97%</b>

Source: Système de notification des pays créanciers (OCDE).

## HARMONISATION

LA MAUVAISE COORDINATION de l'aide accroît les coûts tant pour les donateurs que pour les pays partenaires et appauvrit considérablement la valeur réelle de l'aide. L'harmonisation des procédures de fourniture de l'aide et l'adoption de dispositifs communs contribuent à réduire la duplication des efforts et diminuent les coûts de transaction liés à la gestion de l'aide. La Déclaration de Paris porte sur deux aspects permettant d'évaluer l'harmonisation globale : l'utilisation de dispositifs communs dans le cadre d'approches-programmes et la mesure dans laquelle les donateurs et les pays partenaires mènent des missions conjointes et coordonnent leurs travaux analytiques.

### INDICATEUR 9

Utilisation de dispositifs communs

L'efficacité de l'aide est améliorée lorsque les donateurs utilisent des dispositifs communs pour gérer et fournir l'aide en soutenant les priorités des pays partenaires. Un mécanisme efficace de coordination de l'aide intègre des objectifs communs et les intérêts des diverses parties prenantes. L'indicateur 9 évalue la collaboration entre donateurs - et entre les donateurs et les gouvernements et organisations partenaires - en mesurant la proportion totale d'APD versée dans le cadre d'approches-programmes. En pratique, le terme d'approche-programme peut englober des modalités très différentes, et l'harmonisation se fait à divers niveaux.

Le pays partenaire est chargé, à un certain niveau, de définir des programmes clairs qu'il s'approprie (par exemple une politique ou un programme sectoriels) et d'établir un cadre budgétaire unique centralisant toutes les ressources (nationales comme externes). Les donateurs doivent de leur côté prendre des mesures pour faire appel aux systèmes locaux pour la conception et la mise en œuvre des programmes, leur gestion financière, leur suivi et leur évaluation. En définitive, les pays partenaires et les donateurs sont responsables conjointement de la coordination avec les donateurs et de l'harmonisation des procédures utilisées par ceux-ci. L'objectif pour 2010 était que deux tiers des apports d'aide soient fournis dans le cadre d'approches-programmes.

	Approches fondées sur des programmes			Total des apports d'aide versés (en millions USD) d	2005 (référence)	2007 (référence)	2010 (%) e = c / d
	Soutien budgétaire	Autres approches fondées sur des programmes	Total				
	(en millions USD) a	(en millions USD) b	(en millions USD) c = a + b				
Allemagne	0	12	12	36	61%	52%	35%
BAfD	17	0	17	44	100%	50%	39%
Banque mondiale	31	10	41	100	54%	48%	41%
Belgique	0	4	4	20	0%	--	20%
Canada	--	--	--	--	--	--	--
Danemark	7	18	25	40	64%	66%	62%
Etats-Unis	0	61	61	107	--	--	56%
FIDA	0	0	0	6	--	--	0%
Fonds mondial	0	43	43	43	--	0%	100%
France	10	0	10	23	16%	42%	43%
GAVI Alliance	0	0	0	4	--	--	0%
Institutions de l'UE	47	32	79	115	68%	73%	69%
Italie	1	0	1	1	--	--	100%
Japon	0	11	11	19	--	0%	57%
Nations Unies	0	0	0	66	24%	--	0%
Pays-Bas	21	0	21	27	90%	83%	80%
Suisse	0	2	2	9	8%	0%	25%
<b>Total</b>	<b>133</b>	<b>194</b>	<b>327</b>	<b>658</b>	<b>61%</b>	<b>49%</b>	<b>50%</b>

**TABLEAU 9 :**  
Dans quelle mesure l'aide est-elle fournie dans le cadre d'approches-programmes ?

En 2010, 50 % l'aide publique au Bénin est fournie dans le cadre d'approches fondées sur des programmes. Ce taux est donc en légère hausse par rapport à la situation de 2007 où il était de 49 % et en baisse par rapport à 2005 où le taux était de 61 %. Ainsi, des efforts restent à accomplir étant donné que la cible attendue pour 2010 est de 66 %. Toutefois, une grande variabilité existe entre les donateurs dont certains ont atteint l'objectif-cible (les Pays Bas avec 80 % et les institutions de l'Union européenne avec 89 %) tandis que pour d'autres, 100 % de leur aide est versée dans le cadre d'approches fondées sur des programmes (Fonds mondial et Italie).

Des groupes thématiques, constituant des cadres de partage, de mutualisation et de construction de synergies de coopération ont été organisés conjointement par les autorités publiques du Bénin et les donateurs pour tenter d'atteindre cet objectif. Ils ne sont cependant pas tous fonctionnels.

Pour atteindre un taux de consommation d'aide plus important au titre des approches programmes, il apparaît nécessaire d'une part que les stratégies sectorielles soient renforcées et d'autre part que les donateurs révisent leurs procédures et soient aptes à utiliser des dispositifs communs avec d'autres partenaires. Au Bénin, plusieurs avancées ont été notées dans la mise en place des dispositifs communs et des approches programmes dont : l'Initiative Fast Track pour le secteur de l'éducation ; le pot commun eau potable dans le secteur de l'eau, le fonds d'appui au développement des communes (FADEC) et le COMPACT du secteur de la santé.

Une des doléances les plus fréquentes des pays partenaires est que les donateurs leur font part d'exigences trop nombreuses sur leurs ressources limitées. Les autorités nationales passent trop de temps à rencontrer les représentants des donateurs et à répondre à leurs nombreuses demandes. La Déclaration de Paris estime que, dans toute la mesure du possible, il incombe aux donateurs de s'assurer que les missions et travaux analytiques qu'ils commanditent sont entrepris conjointement – autrement dit que le fardeau que représentent de tels travaux soit partagé. L'objectif-cible pour 2010 était que 40 % des missions des donateurs soient effectuées conjointement.

Le pourcentage de missions effectuées conjointement par les donateurs par rapport au nombre total de missions au Bénin était en évolution croissante, passant de 14 % en 2005 à 25 % en 2007. Cependant, en 2010,

**INDICATEUR 10a**  
Missions conjointes sur le terrain

les progrès enregistrés semblent être freinés avec un taux de 20 % de missions coordonnées largement en dessous de la cible de 40 %. Cependant, 8 donateurs sur 18 ont effectué des missions conjointes de terrain et ont même dépassé l'objectif-cible de 40 %. Les faibles résultats enregistrés peuvent s'expliquer par le fait que les deux donateurs ayant commandé la moitié des missions de terrain, la Banque mondiale (51) et la France (40), n'ont que peu recours à des missions conjointes, respectivement 12 % et 15 %, contribuant ainsi à abaisser fortement la moyenne globale de l'indicateur.

**TABEAU 10 :**  
Combien de missions de donateurs sont-elles coordonnées ?

	Missions coordonnées* (en nombre) a	Total missions (en nombre) b	2005* (référence)	2007* (référence)	2010* (%) c = a / b
Allemagne	5	9	88%	100%	56%
BAfD	0	5	80%	100%	0%
Banque mondiale	6	51	16%	14%	12%
Belgique	0	1	0%	0%	0%
Canada	--	--	--	0%	--
Danemark	2	4	33%	64%	50%
Etats-Unis	3	7	--	0%	43%
FIDA	3	7	--	--	43%
Fonds mondial	1	3	--	20%	33%
France	6	40	3%	46%	15%
GAVI Alliance	0	1	--	--	0%
Institutions de l'UE	2	4	18%	10%	50%
Italie	0	1	--	--	0%
Japon	0	0	--	0%	--
Nations Unies	12	30	30%	100%	40%
Pays-Bas	14	21	100%	57%	67%
Suisse	1	1	--	40%	100%
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>185</b>	<b>14%</b>	<b>25%</b>	<b>19%</b>

\* Note : le nombre total de missions coordonnées a été minoré afin d'éviter une double comptabilisation. Un coefficient de pondération de 35 % lui a été appliqué.

**INDICATEUR 10b**  
Travaux analytiques par pays effectués conjointement

Les travaux analytiques par pays recouvrent les analyses et diagnostics requis pour étayer le dialogue sur les politiques et pour élaborer et mettre en œuvre les stratégies-pays. Ces travaux prennent la forme d'études et de stratégies à l'échelle nationale ou sectorielle, d'évaluations par pays et de notes de réflexion. La Déclaration de Paris prévoit que les donateurs devraient mener conjointement dans la mesure du possible les travaux analytiques afin de réduire les coûts de transaction pour les autorités des pays partenaires, d'éviter les travaux faisant double emploi et d'aider au renforcement de la communauté de vues entre donateurs. L'indicateur 10b mesure le pourcentage de travaux analytiques par pays effectués conjointement. L'objectif-cible pour 2010 était que 66 % des travaux analytiques par pays soient effectués conjointement.

Les travaux analytiques conjoints tirent aussi profit des dispositifs mis en place pour développer des approches et procédures communes. En constante progression depuis 2005, les résultats enregistrés sur cet indicateur (63 %) s'approchent des objectifs fixés (66 %). Contrairement aux missions conjointes de terrain, la Banque mondiale et la France ont inscrit 100 % de leurs travaux analytiques dans une démarche conjointe. Cependant, tous les donateurs n'ont pas encore choisi cette option. Le renforcement des partenariats et coopérations déléguées, entre les donateurs et les dispositifs communs susmentionnés, autorise à penser que l'objectif pourrait être atteint dans un avenir proche. ■

	Travaux coordonnés* (en nombre) a	Total travaux d'analyse (en nombre) b	2005* (référence)	2007* (référence)	2010* (%) c = a / b
Allemagne	3	8	54%	--	38%
BAfD	0	1	75%	100%	0%
Banque mondiale	1	1	67%	0%	100%
Belgique	0	0	20%	100%	--
Canada	--	--	--	0%	--
Danemark	5	5	67%	73%	100%
Etats-Unis	0	0	--	0%	--
FIDA	1	2	--	100%	50%
Fonds mondial	2	5	--	25%	40%
France	11	11	10%	41%	100%
GAVI Alliance	0	0	--	--	--
Institutions de l'UE	1	1	67%	100%	100%
Italie	0	1	--	--	0%
Japon	0	0	--	--	--
Nations Unies	49	52	67%	100%	94%
Pays-Bas	13	15	100%	67%	87%
Suisse	0	4	0%	50%	0%
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>106</b>	<b>38%</b>	<b>44%</b>	<b>61%</b>

**TABLEAU 11 :**  
Quelle proportion des  
travaux analytiques est-  
elle coordonnée ?

\* Note : le nombre total de travaux coordonnés a été minoré afin d'éviter une double comptabilisation.  
Un coefficient de pondération de 25% lui a été appliqué.

## GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS

LES DONNEURS COMME LES PAYS PARTENAIRES doivent gérer les ressources en se concentrant sur l'obtention de résultats bien définis. Ils doivent mesurer les progrès accomplis et utiliser ces données pour améliorer le processus de décision et les futurs résultats. Ceci suppose un renforcement des capacités et une orientation croissante vers la gestion axée sur les résultats. On attend des pays qu'ils développent à un coût abordable des cadres d'évaluation et de notification orientés vers les résultats, et les donateurs doivent de leur côté s'engager à utiliser ces cadres et à harmoniser leurs exigences en matière de notification.

L'indicateur 11 évalue la qualité des cadres de suivi axés sur les résultats du pays concerné. Il tient notamment compte de la qualité des informations produites, de l'accès des parties prenantes à ces informations et de la mesure dans laquelle celles-ci sont utilisées dans le cadre du système de suivi et d'évaluation du pays. Chaque gouvernement fournit des données correspondant à ces critères par le biais de l'enquête et qui sont ensuite traduites par la Banque mondiale en un score allant de A (score le plus élevé) à E (score le plus faible).

L'objectif-cible global de la Déclaration de Paris pour 2010 était de réduire d'un tiers la proportion de pays ne possédant pas de cadres d'évaluation transparents et pouvant être suivis.

Dans l'ensemble, le Bénin a obtenu le score D alors qu'il était noté C en 2007 et 2005, d'où une baisse de performance en gestion axée sur les résultats. Le Bénin est donc loin d'atteindre le score cible B ou A.

Selon l'analyse de la Banque mondiale sur les cadres axés sur les résultats, la stratégie nationale de développement du Bénin a un cadre de suivi et d'évaluation qui couvre tous les secteurs et concerne l'intégralité du territoire national. Cependant, celui-ci ne fournit pas d'information détaillée sur les responsabilités institutionnelles impliquées dans la mise en œuvre de la stratégie qui fait l'objet d'un rapport d'avancement annuel. De même, il existe des données pour toutes les cibles qualitatives et quantitatives fixées dans la stratégie nationale mais le pourcentage des indicateurs quantitatifs ayant des données de référence n'est pas précisé. La principale faiblesse des cadres axés sur les résultats est le manque de clarté de l'accès des parties prenantes

**INDICATEUR 11**  
Les pays sont-ils dotés  
de cadres d'évaluation  
orientés vers les  
résultats ?

nationales des informations générées ainsi que de l'utilisation faite des rapports de suivi et d'évaluation qui en résultent.

En dépit des faibles performances enregistrées, le Bénin déploie beaucoup d'efforts en matière de gestion axée sur les résultats. En effet, pour ancrer la gestion axée sur les résultats dans l'arsenal juridique national, une nouvelle loi organique relative aux lois de finances (LOLF) cohérente avec les nouvelles directives de l'UEMOA adoptées en juin 2009 et dont le thème central est la gestion axée sur les résultats sera soumise au parlement au cours de l'année 2011.

Par ailleurs, le processus d'appui budgétaire a renforcé la nécessité pour le gouvernement de se doter de cadres de suivi de la performance, conformément au protocole d'accord relatif aux appuis budgétaires. Aussi, la mise en place de structures de suivi des performances comme la Cellule de suivi des programmes économiques et financiers (CSPEF), la Direction générale de suivi des projets et programmes et l'Observatoire du changement social (OCS) illustre les efforts du gouvernement pour développer une approche axée sur les résultats. ■

## RESPONSABILITÉ MUTUELLE

### INDICATEUR 12 Responsabilité mutuelle

**POUR QUE L'AIDE SOIT LA PLUS EFFICACE POSSIBLE**, des mécanismes rigoureux et équilibrés de reddition de comptes sont requis à tous les niveaux. Les donateurs et les gouvernements des pays partenaires doivent rendre compte à leurs publics respectifs et entre eux de l'exécution des engagements pris sur l'aide, son efficacité et les résultats auxquels elle contribue.

L'indicateur 12 détermine l'existence pour chaque pays d'un mécanisme d'évaluation mutuelle des progrès accomplis dans l'exécution des engagements de partenariat, notamment en matière d'efficacité de l'aide. Trois critères doivent être remplis : l'existence d'une politique ou stratégie d'aide convenue entre le gouvernement du pays partenaire et les donateurs ; l'existence d'objectifs d'efficacité de l'aide propres au pays, à la fois pour le gouvernement du pays partenaire et pour les donateurs ; la présence d'une évaluation des progrès en vue de la réalisation de ces objectifs, évaluation entreprise tant par le pays partenaire que par les donateurs au cours des deux dernières années et ayant donné lieu à un dialogue élargi.

L'objectif-cible pour 2010 était que tous les pays partenaires aient mis sur pied des évaluations mutuelles des progrès accomplis selon ces critères.

Selon l'Enquête 2011, le Bénin dispose d'un mécanisme de responsabilité mutuelle en place. Au Bénin, la mise en œuvre de la responsabilité mutuelle entre le gouvernement, les donateurs et la société civile se fait dans le cadre formel et opérationnel de la revue annuelle de la stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté, un processus en place depuis 2004 mais qui a été renforcé au cours des années. Conduite conjointement par le gouvernement béninois et les partenaires techniques et financiers, elle permet de faire le point sur la mise en œuvre des actions prévues dans la stratégie et de prendre en compte les résultats et engagements mutuels pour qu'ils puissent être reflétés dans l'élaboration du budget de l'année suivante.

Cette revue globale est précédée des revues sectorielles et thématiques qui concourent également au suivi de la mise en œuvre de la stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté. Par ailleurs, il convient de signaler l'existence d'un protocole d'accord entre le gouvernement et les donateurs sur l'appui budgétaire conjoint qui dresse la liste des responsabilités mutuelles. ■



## NOTES

Les informations quantitatives présentées dans ce chapitre proviennent des données fournies par les coordinateurs nationaux au 31 juillet 2011, et reflètent le processus de validation de l'ensemble des parties prenantes au niveau du pays. Il n'a pas été possible de modifier ou corriger les données reçues après cette date.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

## RÉFÉRENCES

OCDE (2011a) Statistiques du CAD <http://stats.oecd.org/Index.aspx?lang=fr>

OCDE(2011b), Country aid fragmentation tables. Pilot analysis of aid fragmentation at the partner country level drawing on evidence sourced from the OECD-DAC Creditor Reporting System. WP-EFF Task Team on Division of Labour and Complementarity, OECD, Paris.

OCDE (à paraître), OECD Report on Division of Labour : Addressing Cross-country Fragmentation of Aid [www.oecd.org/document/46/0,3746,en\\_2649\\_33721\\_46022446\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/document/46/0,3746,en_2649_33721_46022446_1_1_1_1,00.html).

The World Bank Group, (2011) World Development Indicators. Disponible à <http://data.worldbank.org/indicator>, consulté le 23 mai 2011.

